

FRAUDE DOCUMENTAIRE : le 2^e rapport de l'Observatoire Tessi révèle des menaces plus complexes et des réponses en pleine structuration

Avec 903 millions d'euros de fraudes détectées en assurance (+30 % en un an), 723 millions par l'Assurance Maladie (+15 %) et 13 % des Français déclarant avoir déjà falsifié un document, la fraude documentaire change d'échelle, mais aussi de nature. Le deuxième rapport de l'Observatoire Tessi de la fraude documentaire, fondé sur des entretiens avec des experts de terrain indépendants, met en lumière une mutation profonde : la fraude se banalise et ne se limite plus à la falsification d'un document isolé. Elle se niche désormais dans la cohérence d'un dossier, d'un parcours ou d'un processus entier.

De la fraude documentaire à la fraude au processus

Le premier rapport de l'Observatoire (2025) avait posé un diagnostic quantitatif : plus de 65 milliards d'euros de pertes annuelles, une hausse de 244 % des fraudes numériques et un Français sur dix déclarant avoir déjà utilisé un faux document. Un an plus tard, les indicateurs se sont aggravés sur l'ensemble des secteurs.

Le constat central de ce deuxième rapport est clair : les organisations ne sont plus seulement confrontées à de faux documents, mais à des dossiers complets mêlant pièces authentiques, déclarations trompeuses et identités réelles ou détournées. La fraude se déplace progressivement du document vers le processus lui-même. La frontière entre fraude documentaire et fraude au processus est devenue poreuse. C'est précisément cette porosité que les fraudeurs exploitent.

Quatre enseignements transversaux

Au-delà des spécificités sectorielles, quatre constats traversent l'ensemble des témoignages recueillis auprès d'experts de terrain indépendants de Tessi.

- **La banalisation.** La fraude documentaire n'est plus le fait exclusif de réseaux organisés. 13 % des Français déclarent avoir déjà falsifié un document. La barrière morale s'est déplacée, et la barrière technique s'est considérablement abaissée avec la démocratisation d'outils permettant de modifier ou produire des justificatifs. La falsification est évoquée avec une certaine désinvolture, comme si la gravité de l'acte s'était diluée.

- **La fraude au processus.** Les organisations ne font plus face à un faux document isolé mais à des dossiers complets, composés de pièces authentiques assemblées de manière frauduleuse, de montages sophistiqués impliquant des prête-noms et des sociétés coquilles. Le défi consiste donc désormais à détecter des incohérences au sein d'un ensemble documentaire cohérent en apparence.
- **Le rôle irremplaçable de l'humain formé.** Chaque expert interrogé en revient à cette conviction : la technologie détecte, l'humain décide. Les outils de détection sont indispensables pour traiter le volume et identifier les anomalies structurelles. Mais l'expertise métier, la connaissance des contextes sectoriels et la capacité à interpréter les signaux faibles demeurent les véritables facteurs différenciants dans la lutte contre la fraude.
- **Le cloisonnement.** Le RGPD, le secret médical, le secret professionnel, la concurrence entre acteurs : autant de freins qui empêchent le partage d'informations en temps réel. Chaque organisation combat la fraude de son côté, sans visibilité sur ce que subissent les autres. Les fraudeurs, eux, ne connaissent ni frontières sectorielles ni contraintes réglementaires.

L'IA générative : entre fantasme et réalité opérationnelle

Le rapport consacre un focus spécifique à l'IA générative. Les chiffres attestent d'une progression réelle : 32 % des fraudeurs ayant falsifié un document déclarent avoir utilisé l'IA générative, et les fraudes numériques représentent désormais 57 % du total. Pour autant, les experts interrogés nuancent le discours ambiant : l'IA facilite certaines manipulations, accélère certaines étapes et abaisse la barrière technique, mais ne remplace ni le fraudeur ni l'organisation du schéma frauduleux. Les documents générés présentent encore des artefacts détectables et comme le résume un des experts du rapport : « l'IA est un auxiliaire pour le fraudeur, pas un faussaire autonome ».

Des réponses qui se structurent

Face à cette évolution, le rapport documente également les réponses en cours de structuration : le cadre réglementaire (eIDAS II, wallet européen, attestations d'attributs), la coopération intersectorielle (Stop Fraudes dans la rénovation énergétique, circulaires ALFA en assurance, registre européen des IBAN frauduleux opérationnel depuis mai 2026), les technologies de détection (analyse documentaire automatisée, scoring prédictif, analyse comportementale) et la formation des équipes.

L'objectif n'est plus seulement de détecter les faux documents, mais de renforcer des mécanismes de confiance capables de sécuriser l'identité, les justificatifs et les processus dans leur ensemble.

[Consulter le rapport #2](#)

[« Des menaces qui se complexifient, des réponses qui se structurent »](#)

Méthodologie

Ce deuxième rapport adopte une méthodologie différente du premier. Il s'appuie sur des entretiens approfondis avec des experts de terrain indépendants de Tessi, issus de secteurs complémentaires : santé et protection sociale, banque et moyens de paiement, assurance



(IARD, santé, prévoyance), rénovation énergétique, droit du numérique, droit des assurances, formation à la détection. Leurs témoignages, restitués sous forme de questions-réponses et validés par chaque contributeur, constituent le cœur du rapport. Les experts sollicités n'entretiennent pas de relation d'affaires avec Tessi et s'expriment au titre de leur seule expertise sectorielle.

Les témoignages recueillis ont été complétés par l'analyse de données issues de sources institutionnelles et d'études sectorielles récentes : ALFA (bilan 2024), Cnam (bilan avril 2026), Selvitys/Finovox (2026), Neoli (avril 2026), 2025 Identity Fraud Report, Signicat (2024), Innovation Assurance (2025).

À propos de Tessi

Tessi est un acteur international du Business Process Outsourcing, spécialiste dans un monde agentique. Le Groupe accompagne les entreprises et les institutions publiques dans la transformation, l'orchestration et l'exécution de leurs processus métiers. Son expertise et ses plateformes technologiques souveraines incluant l'IA fiabilisent les opérations et accélèrent la performance de ses clients. Présent dans plus de 14 pays, Tessi compte 14 200 collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires de 545 M€ en 2025.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur tessi.eu

Contacts

Tessi

Tél. +33 (0)4 76 70 59 10
communication@tessi.fr

Presse

Joachim Berenguer
Tél. +33 (0)6 64 40 21 95
j.berenguer@bcadvisory.fr